



LE DÉPARTEMENT

Cahier des charges

Création d'une œuvre artistique en milieu naturel sensible « Bois des Chassettes, bois des artistes »

1. Contexte

Le Département de la Savoie s'est doté en 2018 d'une Politique en faveur des espaces et des paysages. Celle-ci vise notamment à accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages. L'un des objectifs de cette politique porte sur la sensibilisation des savoyards à leur patrimoine naturel de proximité, qu'il s'agisse de le découvrir, de le connaître ou d'en comprendre les enjeux de préservation.

A cette fin, le Département organise et finance des opérations de sensibilisation pour le grand public : des sorties naturalistes ou des événements mêlant art et découverte des milieux naturels pour diversifier les approches et capter des publics nouveaux.

Le Bois des Chassettes est un boisement humide, propriété du Département sur la commune de Challes-les-Eaux, dont la principale particularité réside dans sa forte naturalité dans un contexte urbain, ce qui offre aux habitants du secteur un poumon vert, riche en biodiversité, mais suscite également des difficultés liées à la cohabitation entre un milieu écologiquement sensible et des activités humaines (incivilités, nuisances...)

https://patrimoines.savoie.fr/web/psp_8477/bois-des-chassettes

Pour mieux faire connaître ce boisement aux habitants et ses enjeux de protection, le Département et ses partenaires ont commandé une balade festive, artistique et naturaliste à des artistes du territoire. Le spectacle a été joué durant le weekend de la Fête de la nature en 2019 puis pour les Journées européennes du patrimoine en 2020.

Pour 2021, le Département et ses partenaires souhaitent proposer une opération s'appuyant sur les arts visuels et l'installation d'œuvres d'art destinées à demeurer au mieux quelques années sur le site.

2. Objet de l'appel à projets

L'objet de cet appel à projets est de créer des œuvres artistiques qui seront installées de façon permanente et pour une durée indéterminée dans le Bois des Chassettes.

Les œuvres réalisées seront implantées dans le boisement et devront être visibles depuis un des cheminements principaux du site. Elles sont destinées à être vues par les promeneurs occasionnels ou réguliers. Elles ne seront pas entretenues et pourront soit se dégrader naturellement, soit être retirées du site lorsque leur état sera trop détérioré.

Le choix des matériaux, des formes et des supports est libre, sous réserve des exigences liées à la sensibilité écologique du milieu, détaillées au §4.

Les œuvres seront présentées lors d'un week-end de sensibilisation, à l'occasion de leur installation (vernissage, visite guidée, interventions artistiques...), les 22 et 23 mai 2021.

3. Objectifs

- Permettre la découverte d'un milieu naturel sensible de proximité par le prisme d'œuvres artistiques
- Soutenir les artistes professionnels via la commande d'œuvres et leur mise en valeur dans le cadre d'actions culturelles
- Favoriser l'appropriation locale d'un milieu naturel sensible
- Sensibiliser à la préservation de la biodiversité

4. Conditions particulières de réalisation

Compte-tenu de la sensibilité du milieu naturel, plusieurs conditions de réalisation et d'installation des œuvres sont à remplir, afin de préserver l'intégrité du site naturel et ses sensibilités écologiques :

- Les œuvres devront pouvoir être laissées à l'air libre, sans surveillance et sans entretien, dans un milieu sensible. Elles pourront se dégrader progressivement, sans entraîner de pollution du milieu ;
- Les œuvres seront fabriquées dans un matériau naturel (bois, pierre, etc.) ou non susceptible de se dégrader (verre, métaux, etc.). Les plastiques et autres matériaux polluants sont proscrits ;
- La plantation ou l'apport de végétaux d'origine exotique vivants n'est pas possible, en raison des risques de dissémination ;
- L'usage des matériaux présents sur le site est possible, en quantité raisonnable, hormis le prélèvement de matériaux dans les cours d'eau, la coupe d'arbres et le ramassage des bois d'un diamètre supérieur à 10cm;
- Pour l'implantation des œuvres, il n'est pas possible de creuser le sol ou de couler des blocs bétons sur place. Il est possible en revanche, d'apporter sur site un socle béton de format maximum 50*50*50cm ;
- La localisation précise des œuvres sera arrêtée sur proposition du/des artistes, après validation des gestionnaires du milieu naturel

Le boisement étant ouvert au public, il est possible pour les équipes souhaitant répondre à cet appel à projets de s'y rendre tant que de besoin.

5. Maître d'ouvrage

Département de la Savoie - direction du développement artistique et culturel et direction de l'environnement

6. Calendrier

- Semaine du 25 Janvier 2021 : diffusion de l'appel à projets
- 28 février 2021 : date limite de dépôt des candidatures
- Semaine du 15 au 19 mars 2021 : jury de sélection des candidatures
- Fin mars : rencontre du Département avec le-les artistes sélectionnés (choix des lieux, modalités de production)
- Avril-mai : production de l'œuvre
- 22 et 23 mai 2021: présentation des œuvres au public lors d'un week-end de sensibilisation dans le cadre de la Fête de la Nature 2021, en présence du-/des artistes

7. Financement

- 1500 € par œuvre, pour un total maximum de 3 œuvres.
- Paiement sur facture, avec contrat de commande d'œuvres
- Un budget est également prévu par le Département pour financer des temps de médiation autour des œuvres, notamment lors du week-end de la Fête de la nature les 22 et 23 mai 2021.

8. Modalités et critères de sélection

Deux phases de sélection :

- Une première sélection sur dossier
- Une deuxième sélection sous forme de jury

Critères de sélection :

- Une proposition artistique affirmée, c'est-à-dire émise par une personne (physique ou morale) formée et/ou compétente et/ou reconnue
- Une proposition artistique construite en lien avec le site naturel des Chassettes, dans le respect des conditions exposées au paragraphe 4
- La faisabilité de l'œuvre en termes de calendrier et de budget
- La capacité de l'artiste réalisant l'œuvre à s'inscrire dans une démarche de transmission et de médiation auprès des habitants et des publics du territoire, en particulier les scolaires

9. Dépôt de l'appel à projets

Date limite de réponse à l'appel à projets : 28 février 2021, par courriel à l'adresse de messagerie suivante : environnement@savoie.fr

Pièces à fournir pour le dossier

- Coordonnées administratives de l'artiste / structure porteuse (SIRET, RIB). Préciser si affilié Maison des artistes ou équivalent
- Présentation de l'artiste/ équipe artistique
- Note d'intention artistique incluant des pistes d'action culturelle
- Supports visuels : croquis, plans, photos
- Budget prévisionnel

10. Contact pour information sur l'appel à projets

- Suivi de l'appel à projets : Direction de l'Environnement, Conseil départemental de la Savoie : Juliette ARRIGHI, chargée de mission espaces naturels sensibles et biodiversité – 04.79.96.75.23 / juliette.arrighi@savoie.fr
- Support culturel : Direction du Développement Artistique et Culturel, Conseil Départemental de la Savoie : Sylvain PAGANO, responsable accompagnement des territoires et actions culturelles – 04.79.70.63.36 / sylvain.pagano@savoie.fr

COVID 19:

Les conditions décrites dans cet appel à projets et notamment le calendrier peuvent être amenées à évoluer en fonction des mesures réglementaires prises au titre de la crise sanitaire.